

FAQ DCEM

1. Qu'est-ce qu'un document de circulation pour étranger mineur ?

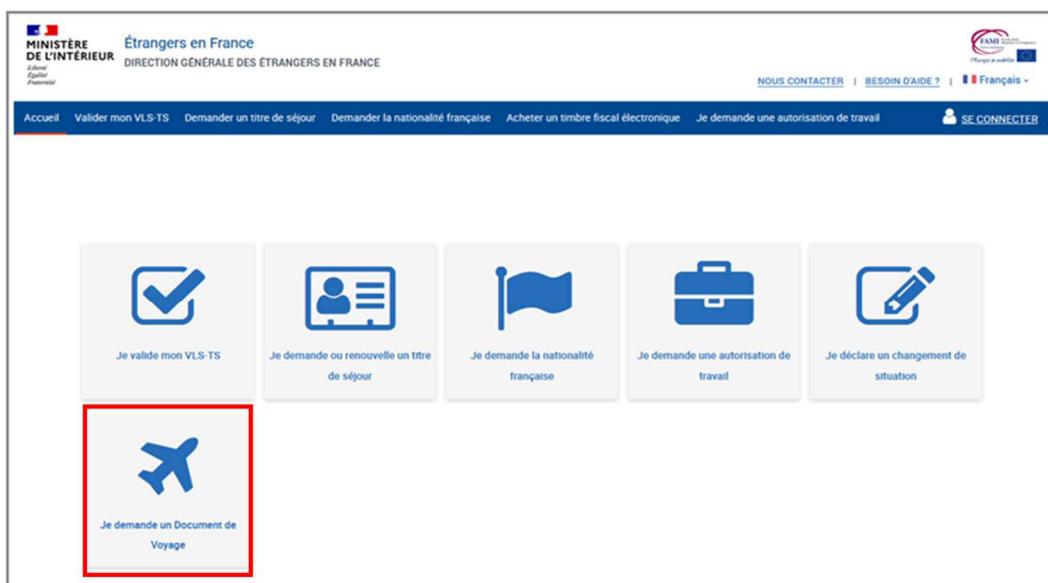
Le document de circulation pour étranger mineur (DCEM) permet au mineur étranger, après un voyage à l'étranger, de revenir en France ou aux frontières extérieures de [l'espace Schengen](#) sans avoir besoin de visa. Il ne constitue pas un titre de séjour ni une preuve de la régularité du séjour du mineur en France (lequel n'est pas soumis à la possession d'un titre de séjour).

Le DCEM doit être accompagné d'un document de voyage (passeport dans la plupart des cas) en cours de validité, dès lors que le jeune circule hors de France.

2. Comment demander un document de circulation pour étranger mineur ?

Vous pouvez effectuer une demande de Document de Circulation pour Etranger Mineur (DCEM) sur ce site : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>.

Puis sélectionnez la rubrique « Je demande un Document de Voyage »



Puis sélectionnez « Un document de circulation pour étranger mineur (DCEM) »

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Étrangers en France
DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE

Accueil | Demander un titre de séjour | Acheter un timbre fiscal électronique | Déclarer un changement | Document de voyage

Vous êtes ici : Accueil > Demander un document de voyage

Je souhaite demander ou renouveler :

Un document de circulation pour étranger mineur (DCEM)

[Je continue](#)

Sélectionnez ensuite le cas qui correspond à votre situation avant de procéder à votre demande.

- Si vous êtes un **usager non-européen ET disposant d'un titre de séjour** qui souhaite faire une demande de DCEM pour un étranger mineur il convient de sélectionner le cas : « Parent / Représentant légal à titre individuel – Et je suis un étranger non européen titulaire d'un titre de séjour »
 - Si vous êtes un **usager étranger (UE ou assimilés) ET disposant d'un titre de séjour** qui souhaite faire une demande de DCEM pour un étranger mineur, il convient de sélectionner le cas: « Parent / Représentant légal à titre individuel – Et je suis français ou ressortissant de l'UE ou assimilés (Suisse, Norvège, Islande, Lichtenstein) / Et je suis titulaire d'un titre de séjour »
 - Si vous êtes un **usager français OU étranger (UE ou assimilés) ET qui ne dispose pas d'un titre de séjour** mais qui souhaite faire une demande de DCEM pour un étranger mineur, il convient de sélectionner le cas : « Parent / Représentant légal à titre individuel – Et je suis français ou ressortissant de l'UE ou assimilés (Suisse, Norvège, Islande, Lichtenstein) / Et je ne suis pas titulaire d'un titre de séjour »
 - Si vous êtes un **usager représentant une structure** (les services de l'aide sociale à l'enfance par exemple) et qui souhaite faire une demande de DCEM pour un étranger mineur, il convient de sélectionner le cas « Représentant légal mandaté par une personne morale »
- 3. Comment créer un compte personnel sur le site Étranger en France si je dispose d'un titre de séjour ou d'un récépissé de demande de titre de séjour ?**

Pour créer un compte personnel, vous devez cliquer sur « SE CONNECTER » puis tout en bas « PREMIERE VISITE ? CREER VOTRE COMPTE »

La création d'un compte se fait en 3 étapes :

1. Saisie des éléments suivants :
 - Votre numéro de titre de séjour ;
 - La date de début de validité du titre, du récépissé ;

- La date de fin de validité du titre, du récépissé.
Et cliquez sur « Créer un compte »

The screenshot shows a web interface for user authentication. At the top, it says 'S'identifier pour accéder à vos services.' with a 'Se connecter' button. Below that, a link asks 'COMMENT SAVOIR SI VOUS AVEZ DÉJÀ UN COMPTE?'. An 'OU' separator leads to the account creation section: 'Première visite? Créez votre compte.' This section includes a text input for 'N° de votre visa ou de votre titre de séjour' with an example 'Ex: 9999999999' and a help icon. Below are two date selection sections: 'Date de début de validité' and 'Date de fin de validité', each with 'Jour', 'Mois', and 'Année' dropdowns. At the bottom, a 'Créer un compte' button is highlighted with a red box.

2. Saisie et vérification de votre adresse email ;
3. Création de votre mot de passe.

4. Comment créer un compte personnel sur le site Étranger en France si je dispose d'un visa ?

Pour créer un compte personnel, vous devez cliquer sur « SE CONNECTER » puis tout en bas « PREMIERE VISITE ? CREER VOTRE COMPTE »

La création d'un compte se fait en 3 étapes :

1. Saisie des éléments suivants :
 - a. Votre numéro visa ;
 - b. La date de début de validité du visa ;
 - c. La date de fin de validité du visa.Et cliquez sur « Créer un compte »

5. Je possède un titre de séjour : Où trouver mon identifiant (numéro d'étranger) pour créer mon compte personnel ?

Selon le modèle de titre de séjour, votre numéro étranger se situe au-dessus de votre signature (numéro personnel) ou sur le côté droit affiché en vertical.



6. Ai-je un compte personnel pour pouvoir déposer ma demande ?

Vous avez déjà un compte si vous avez déjà fait une démarche sur ce site.

- Vous avez validé en ligne votre VLS-TS (visa long séjour valant titre de séjour) : votre identifiant est la « Référence » indiquée dans le document nommé « Confirmation de la validation de l'enregistrement de votre VLS-TS » qui vous a été envoyée par e-mail.
- Vous avez déjà demandé un titre de séjour en ligne sur ce site, votre identifiant correspond à votre numéro d'étranger.

7. J'ai mon identifiant mais j'ai oublié mon mot de passe. Comment le récupérer ?

Pour récupérer un mot de passe, veuillez cliquer sur « Mot de passe oublié » et suivre les indications.

The screenshot shows the login interface for 'Étrangers en France'. At the top left is the logo of the 'MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR'. In the center, it says 'Étrangers en France' and 'DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE'. At the top right, there are links for 'NOUS CONTACTER', 'BESOIN D'AIDE?', and 'FRANÇAIS'. The main content area is titled 'Vous avez déjà un compte'. It contains two input fields: 'Identifiant :' and 'Mot de passe :'. Below the password field is a red-bordered button labeled 'MOT DE PASSE OUBLIÉ ?'. Below that is a blue button labeled 'S'identifier'. At the bottom of the page, there is a link for 'PREMIÈRE VISITE ? CRÉER VOTRE COMPTE'.

L'identifiant correspond à votre numéro d'étranger :

The screenshot shows the 'Mot de passe oublié ?' page. It has a title 'Mot de passe oublié ?' and a paragraph: 'Pour récupérer votre mot de passe oublié, veuillez saisir votre identifiant. Vous recevrez un message à l'adresse email liée à votre compte contenant un lien de réinitialisation.' Below this is an 'Identifiant :' input field with a blue question mark icon. At the bottom, there is a blue button labeled 'Envoyer le message' and a link labeled '« Retour à la connexion'.

Vous recevrez un lien pour vous permettre de réinitialiser votre mot de passe sur l'adresse électronique utilisée lors de la création de votre compte.

8. Je n'ai pas de numéro d'étranger. Comment puis-je faire pour déposer ma demande de document de circulation pour étranger mineur ?

Si vous n'avez pas de numéro d'étranger, vous allez être redirigé vers une page où vous pourrez renseigner votre adresse de messagerie pour pouvoir continuer vos démarches.

Compléter les renseignements suivants pour accéder à vos services.

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Adresse email * :

Confirmation de l'adresse email * :

[Valider](#)

Vous recevrez un message par courriel qui confirmera la création de votre compte personnel. Vous devez cliquer sur « Se connecter » pour pouvoir y accéder et réinitialiser votre mot de passe.

Bonjour ,

Votre compte d'accès à votre espace personnel usager a été créé.

Ce compte vous permet d'observer l'avancement de vos demandes ou d'accéder à vos documents dématérialisés.

Voici vos identifiants de connexion :

Identifiant :

Mot de passe provisoire : >Dq7Gr5V69jK

Pour accéder à votre espace personnel, vous pouvez cliquer sur le lien suivant :

[Se connecter](#)

Cordialement,

La Direction Générale des Etrangers en France

Ce message est généré automatiquement, merci de ne pas y répondre.

Attention, lorsque vous cliquerez sur « Se connecter », c'est la page d'accueil qui s'affichera. Il convient de cliquer sur « SE CONNECTER » en haut à droite de la page, puis saisir les identifiants qui vous ont été fournis pour accéder à votre espace personnel.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Étrangers en France
DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE

NOUS CONTACTER | BESOIN D'AIDE ? | FRANÇAIS

Vous avez déjà un compte

Identifiant :

Mot de passe :

MOT DE PASSE OUBLIÉ ?

S'identifier

OU

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

PREMIÈRE VISITE ? CRÉER VOTRE COMPTE

9. Comment se déroule le dépôt de la demande ?

Le dépôt de votre demande de DCEM se déroule en 5 étapes.

Vous devrez joindre des justificatifs et une e-photo du mineur.

A l'issue de la demande, une confirmation de dépôt sera mise à disposition par courriel et sur votre compte personnel.

Lors de la phase d'instruction de votre demande par les services de la préfecture, vous serez invité à créer un compte ANEF pour le mineur bénéficiaire (s'il n'en dispose pas encore). Vous en serez informés par courriel.

Vous pourrez ensuite suivre l'avancement de votre demande depuis le compte du mineur.

10. Où trouver la liste des pièces justificatives ?

La liste des pièces justificatives est accessible lorsque vous débutez votre demande en ligne, sur la page de présentation de la démarche.

DÉPOSEZ VOTRE DEMANDE EN 5 ÉTAPES

1. Informations personnelles	2. Titulaire du DCEM	3. Justificatifs	4. Récapitulatif	5. Confirmation
Vérifiez et complétez les informations relatives à votre identité et vos informations de contact.	Complétez les informations relatives à l'état-civil du titulaire du DCEM et son adresse.	Joignez les documents justifiant votre situation.	Vérifiez le récapitulatif de votre demande et de vos documents.	Le dépôt de votre demande est confirmé.

 Votre saisie est sauvegardée à la validation de chaque étape. Si vous quittez la télé-procédure vous pourrez la reprendre ultérieurement à la dernière étape enregistrée.

Vous devrez joindre :

- l'ensemble des documents, photographiés ou numérisés (format JPG, PNG, PDF, TIFF, BMP)
- l'ensemble des documents vous permettant de justifier de la situation
- une e-photo de l'enfant mineur. Pour connaître les photographes agréés près de chez vous, vous pouvez [consulter la carte de géolocalisation](#).

[Télécharger la liste des pièces justificatives pour les usagers de nationalité algérienne.](#)
[Télécharger la liste des pièces justificatives pour les usagers de nationalité non algérienne.](#)

11. Je souhaite mettre à jour mes données personnelles qui sont déjà pré-remplies dans le formulaire de dépôt : comment puis-je les modifier ?

Il vous revient de modifier ces informations, au préalable de votre demande de DCEM, par la procédure « Je déclare un changement de situation » afin de mettre à jour vos informations personnelles.

12. Je ne connais pas le numéro d'étranger du mineur pour lequel je fais la demande : où puis-je le trouver ?

Lorsque vous renseignez les données du mineur bénéficiaire, le champ concernant son numéro d'étranger n'est pas obligatoire. Vous avez donc la possibilité de ne pas le renseigner.

Lors de l'instruction, les services de la préfecture effectueront une recherche sur l'identité du mineur. Si celui-ci n'a pas de numéro d'étranger, un numéro lui sera affecté automatiquement : un compte ANEF pour le mineur sera automatiquement créé et vous recevrez une notification de création de compte par courriel.

13. Je ne connais pas la date d'entrée précise en France du mineur pour lequel je fais la demande : comment puis-je remplir ce champ ?

Si vous ignorez la date exacte d'entrée en France du mineur, vous pouvez indiquer le 1^{er} jour du mois si vous connaissez le mois et l'année (ex : 01/05/2020), ou le 1^{er} jour de l'année si vous connaissez seulement l'année (ex : 01/01/2020). Vous signalerez cette imprécision dans la case observation prévue à la fin du formulaire de dépôt.

14. Comment obtenir une e-photo ?

Pour obtenir une e-photo, vous devez aller dans une cabine photo agréée ou vous rendre chez un photographe agréé « Service en ligne ».

Pour trouver une cabine photo ou un photographe agréé, vous pouvez consulter la carte de géolocalisation via le lien

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-les-photographes-habilites>

15. Comment utiliser la e-photo lors de la téléprocédure de demande de document de circulation pour étranger mineur ?

Après la prise de vue, vous obtenez une planche photo qui comporte un code. C'est ce code qu'il faudra saisir lors de l'étape « Justificatifs » de votre demande en ligne.

The collage features several key elements:

- Top Left:** French Republic logo with the motto "Liberté • Égalité • Fraternité" and "RÉPUBLIQUE FRANÇAISE".
- Top Center:** A blue circular logo that reads "Agree SERVICES EN LIGNE ANTS".
- Top Right:** A French driving license ("PERMIS DE CONDUIRE") for a woman, with fields for name, date of birth, and signature.
- Middle Left:** A French residence permit ("TITRE DE SEJOUR") for a man, with fields for name, date of birth, and signature.
- Center:** The "e-photo" interface, which includes a QR code "N° 1PMT YE99 1215 1145 1SJY 05" and instructions in French: "DÉMARCHE À SUIVRE: 1. Rendez-vous sur le site https://permisdeconduire.ants.gouv.fr ou flashez le QR code...".
- Bottom Left:** Another "e-photo" interface for a residence permit, with instructions: "DÉMARCHE À SUIVRE: 1. Rendez-vous sur le site https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr...".
- Bottom Right:** A grid of four photos of a man and a woman, representing the e-photo output.

16. Mon code e-photo n'est pas reconnu ou ne fonctionne pas. Que faire ?

Un code e-photo est utilisable pour une seule démarche en ligne et sa validité est de 6 mois.

Si vous l'avez déjà utilisé pour une autre démarche ou que sa validité est dépassée, vous devrez refaire une e-photo.

Sachez également que l'activation du code e-photo peut prendre jusqu'à 48 heures. Passé ce délai, si le code e-photo ne fonctionne pas, vous pouvez le signaler au gestionnaire compétent :

- Pour une cabine photo agréée, se rendre sur la carte de géolocalisation (<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-les-photographes-habilites>) et cliquez sur la cabine utilisée
- Pour un photographe agréé, se rendre chez le professionnel qui a procédé à la prise de la photographie.

17. J'ai reçu une confirmation de dépôt de demande. Quelle est son utilité ?

Cette confirmation de dépôt est la preuve que votre demande a bien été reçue par l'administration. Cette confirmation ne permet pas au mineur étranger d'être réadmis en France ou aux frontières de l'espace Schengen sans avoir besoin d'un visa.

18. Après réception de ma confirmation de demande de dépôt, je me suis aperçu qu'il y avait une erreur dans les informations que j'ai renseignées. Que faire ?

Il n'est pas possible de modifier le contenu de votre demande. Vous êtes invités à prendre attache avec les services de la préfecture.

19. Je ne parviens pas à visualiser ma confirmation de dépôt. Que faire ?

Vous devrez également recevoir votre confirmation de dépôt via votre adresse de messagerie si vous n'arrivez pas à la visualiser sur votre compte.

20. Comment savoir où en est le traitement de ma demande ?

Votre demande de document de circulation pour étranger mineur est instruite par la préfecture ou la sous-préfecture compétente selon votre adresse de résidence déclarée. Les délais de traitement sont variables selon ces administrations.

Pour connaître l'état d'avancement de votre demande, connectez-vous à votre compte personnel sur le portail ANEF et sélectionnez « ACCEDER A MON COMPTE » après avoir cliqué sur votre nom en haut à droite de la page d'accueil.



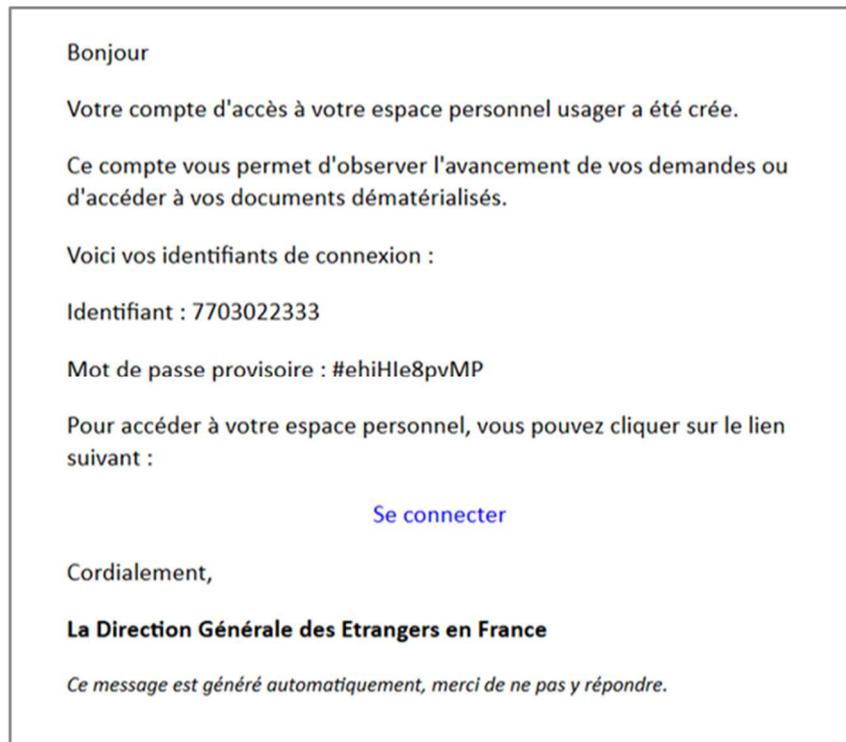
Vous accédez au suivi de votre demande :



- **Dépôt de la demande** : le dépôt de votre demande a bien été pris en compte.
- **Instruction en cours** : l'administration a pris connaissance de votre demande, son traitement est en cours. Il convient de patienter jusqu'à ce que l'administration prenne une décision ou clôture la demande.
- **Décision prise** : votre demande a été traitée, une décision a été prise.
- **Document de séjour disponible** : en cas de décision favorable, vous recevrez par courriel une convocation en préfecture pour retirer le document de circulation. Vous devrez impérativement être accompagné du mineur bénéficiaire.

21. J'ai reçu un message concernant la création de compte ANEF de l'étranger mineur pour lequel je fais une demande de document de circulation. Que faire ?

Lorsque vous recevez un message pour la création de compte du mineur, cliquez sur « Se connecter » et connectez-vous avec les identifiant et mot de passe fournis dans le message.



Vous avez ensuite la possibilité de réinitialiser le mot de passe.

22. Je n'ai pas reçu de message concernant la création d'un compte ANEF de l'étranger mineur. Que faire ?

C'est le cas pour une demande concernant un mineur qui dispose déjà d'un numéro étranger et d'un compte ANEF.

23. Je souhaite joindre d'autres documents que ceux qui sont indiqués sur le portail usager pour ma demande de DCEM. Comment puis-je les transmettre à l'administration ?

Si l'instruction de votre demande de DCEM nécessite des documents complémentaires, l'administration vous sollicitera directement pour compléter votre dossier. Vous recevrez alors un courriel et une notification sur l'espace ANEF du mineur en ce sens. (cf. question 24)

24. J'ai reçu une demande de complément à ma demande de document de circulation pour étranger mineur. Comment procéder ?

Lorsque l'administration constate qu'un justificatif est manquant ou non conforme pour traiter votre demande, vous recevez un message par courriel vous demandant de vous connecter au compte personnel du mineur.

Une fois connecté à ce compte, cliquez sur la notification pour prendre connaissance de la demande. Vous pourrez ensuite décider de maintenir ou de modifier le

document concerné en joignant un nouveau justificatif le cas échéant sur le portail usager du mineur.

Une fois le dossier complété et transmis, la préfecture pourra poursuivre son instruction.

25. Je rencontre un problème technique qui m'empêche de poursuivre ma démarche. Que faire ?

Un soutien usager est assuré par le Centre de Contact Citoyens (CCC) qui dispose d'informations pouvant débloquent votre situation. Vous pouvez le contacter au **0 806 001 620** ou via le formulaire de contact (bouton "Contact" en bas à gauche de l'écran ou « NOUS CONTACTER » en haut à droite de l'écran) dans lequel vous pourrez joindre des copies écran (URL, date et heure visibles) avec le message d'erreur présent.

Si le CCC n'a pu vous apporter une solution et que vous rencontrez des difficultés dans le cadre de votre démarche, vous pouvez vous rapprocher de votre préfecture de résidence pour connaître les modalités d'accueil au dispositif d'écoute, de renseignement et d'appui aux démarches étrangers (e-MERAUDE), point d'accueil numérique exclusivement réservé aux ressortissants étrangers présents en France, disposant d'un droit au séjour prévoyant la délivrance d'un titre accessible en ligne sur ce site.

26. J'ai reçu la confirmation que le document de circulation pour étranger mineur que j'ai demandé est disponible avec une convocation. Comment puis-je le reporter si je ne suis pas disponible / le mineur bénéficiaire n'est pas disponible à la date fixée ?

Si vous souhaitez reporter la date de rendez-vous en préfecture, vous avez la possibilité de cliquer sur le bouton « Demander le report » de la notification reçue sur le compte du mineur.

IMPORTANT : Le mineur bénéficiaire doit être impérativement présent lors de la remise du titre.

[◀ RETOUR A TOUTES MES NOTIFICATIONS](#)

Convocation en préfecture

Cher(e)

Vous êtes informé-e qu'après avoir pris connaissance de votre demande, vous êtes convoqué-e afin de présenter l'enfant bénéficiaire de votre demande et de vous acquitter du montant de la taxe de 50€.

Le et se déroulera à l'adresse suivante :

PREFECTURE Préfecture de MELUN
12 Rue des Saints Pères
77000 Melun

Le jour de votre entretien veuillez vous présenter à la préfecture muni de la convocation ci-jointe :

[📎 TÉLÉCHARGER LA CONVOCATION](#)

En cas d'empêchement sur le créneau indiqué, veuillez nous faire part de votre demande de report ainsi que de son motif. Vous recevrez par la suite une nouvelle convocation.

[Demander le report](#)

27. J'ai reçu la confirmation que le document de circulation pour étranger mineur que j'ai demandé est disponible avec le montant de la taxe. Comment payer ?

Le montant à payer vous sera demandé au moment de la remise de votre document de circulation pour étranger mineur à la préfecture. Pour acheter votre timbre fiscal, vous devrez vous rendre dans un bureau de tabac, un centre des impôts ou sur le site internet www.timbres-impots.gouv.fr

Si vous ne pouvez payer votre timbre fiscal électronique à l'aide d'une carte bancaire, vous pouvez le payer en espèces en vous rendant dans un bureau de tabac ou un centre des impôts.

Dans tous les cas, vérifiez sur le document remis que vous achetez bien un **timbre électronique** comportant un numéro à **16 chiffres** et correspondant au montant défini en fonction du document que vous avez demandé. Les timbres fiscaux papiers ne peuvent pas être utilisés sur le portail.

28. Lors de la sortie du territoire, l'enfant aura atteint sa majorité. Que dois-je faire ?

Le DCEM est valable au maximum jusqu'à la veille des 19 ans de l'enfant bénéficiaire. Toutefois, si le mineur souhaite continuer à résider sur le territoire français au-delà de sa majorité, il devra nécessairement solliciter un titre de séjour.

29. J'ai une question sur la réglementation relative aux documents de circulation pour étrangers mineurs. Où puis-je trouver des informations ?

Pour obtenir des informations réglementaires, plusieurs canaux sont disponibles :

- Le site internet de votre préfecture
- Le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2718>
- Allô service public au 3939

30. Comment passer l'étape du parent 2 lorsque celui-ci est décédé ?

Si l'information d'un parent est obligatoire, il est possible de cocher « parent inconnu » pour le second parent, ou de renseigner tout de même les informations connues.

Le cas échéant, toute information utile peut être portée dans la case « Observation » en fin de procédure.

En tout état de cause, l'information relative au deuxième parent n'est pas requise pour l'examen du droit au DCEM.

31. Est-il possible pour le demandeur de faire une autre téléprocédure en parallèle du DCEM ?

Oui. Mais si cela concerne un changement de situation ou d'adresse, il est préférable de le faire en amont.

32. Est-il possible pour le demandeur de déposer plusieurs demandes de DCEM depuis le même compte pour des mineurs différents ?

Oui, cela est possible en déposant plusieurs procédures distinctes : une par enfant depuis le compte du demandeur.

33. Comment signaler un changement d'adresse sur un DCEM ?

Le CESEDA (Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du droit d'Asile) ne contient aucune disposition concernant le changement d'adresse pour le DCEM, il n'est donc pas nécessaire de disposer d'un nouveau DCEM dans ce cas de figure.

L'information peut être portée à la connaissance de la préfecture par un autre canal que l'ANEF (mail, courrier, etc.).

34. En cas de perte du DCEM (non issu d'une demande en ligne), comment obtenir un duplicata ?

En cas de perte du DCEM, il faut faire une nouvelle demande.

35. Y a-t-il un âge minimum requis pour le mineur ?

Le DCEM peut être demandé jusqu'à 18 ans.

36. Le représentant légal détenteur d'une APS peut-il faire une demande de DCEM ?

Non.

Cf. L. 414-4 du CESEDA : 1° Dont au moins l'un des parents est titulaire d'une carte de séjour temporaire, d'une carte de séjour pluriannuelle ou d'une carte de résident.

L'APS n'est pas listée.

37. Le représentant légal dont le titre de séjour est arrivé à expiration peut-il faire une demande de DCEM ?

Le demandeur doit être titulaire d'un titre valide ou d'un récépissé de renouvellement.

38. Comment faire une demande de renouvellement de DCEM ? Y a-t-il un délai à respecter ? Que faire de l'ancien DCEM ?

Il n'y a pas de délai pour demander le renouvellement d'un DCEM. Il n'y a pas de nécessité de continuité de validité entre deux DCEM.

Il n'y a pas non plus de restitution exigée. A l'issue de la durée de validité, celui-ci ne produit plus d'effet, l'utilisateur doit le détruire.

39. Quelles sont les démarches à effectuer lorsque le détenteur du DCEM atteint sa majorité ?

A sa majorité, le mineur doit solliciter un titre de séjour.